

Redon, le 18 septembre 2025

**Objet : Subventions aux associations – Campagne 2026**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre association envisage de solliciter une aide financière auprès de REDON Agglomération pour ses projets au titre de l'année 2026.

REDON Agglomération, et plus largement le territoire, sait pouvoir compter sur les associations locales et l'investissement important et permanent de leurs responsables et bénévoles. C'est une richesse, d'ailleurs reconnue au-delà de nos 31 communes.

Malgré un contexte financier incertain, REDON Agglomération, consciente de l'importance de ces acteurs pour la cohésion territoriale, a confirmé en 2025 son soutien au secteur associatif, avec une dotation en numéraire de plus de 1.400.000 € aux associations et organismes.

Il convient d'y ajouter les différentes mises à disposition d'équipements communautaires à titre gracieux, le relais en communication dans les supports communautaires et les différentes formes de coopérations avec nos services.

Cette nouvelle campagne s'ouvre dans un contexte budgétaire toujours délicat pour la sphère publique.

Aussi, tout en tenant compte de ses propres contraintes budgétaires, REDON Agglomération entend reconduire un engagement soutenu en faveur des associations et divers organismes, œuvrant au service des habitants et de l'attractivité du territoire. Une attention particulière sera portée aux associations ayant la qualité d'employeur.

En complément des financements sollicités auprès des communes, et compte-tenu des choix à faire, les associations devront être attentives à présenter des projets intégrant les priorités territoriales définies dans le projet de territoire 2021-2027 et les champs de compétences spécifiques de l'agglomération, et à mettre en valeur leur impact sur plusieurs communes du territoire.

Cette année, la date limite de remise des demandes de subventions a été avancée. En effet, si l'échéance habituelle (fin novembre) avait été retenue, les subventions n'auraient été attribuées que durant l'été 2026 compte tenu du renouvellement des élus communautaires.

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2025 devront être adressés avec l'ensemble des pièces justificatives pour **le vendredi 24 octobre 2025**, délai de rigueur. Passé ce délai, ou en l'absence de dossier complet, la demande ne pourra être instruite.

Pour rappel, concernant les associations ayant fait l'objet d'un soutien de la part de REDON Agglomération au titre de l'année 2025 pour un événement ayant lieu en octobre, novembre ou décembre 2025, je vous remercie de nous faire parvenir en complément, un bilan moral et financier de l'action 2025 dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute question nécessaire au renseignement de votre demande, je vous invite à vous rapprocher de la Direction des finances (mail : [associations@redon-agglomeration.bzh](mailto:associations@redon-agglomeration.bzh)).

Sachant compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

**Jean-François MARY**  
Président

